

- .NG.J.-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Ruhengeri, le 1 avril 1959.

N°B/948/A1.13/02



Monsieur le Gérant de la Caisse d'Epargne

à

NYANZA-RUANDA.

Monsieur le Gérant,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je donne l'autorisation au nommé SINDERIBUYE Suedi à retirer la somme de quatre mille francs, qui avait été consignée aux fins de financement d'une construction pour laquelle un prêt a été sollicité au Fonds d'Avance. Le compte d'épargne n°579 de la série 217.005.

Veillez agréer, Monsieur le Gérant, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant Principal,

PATTYN P.H.-